



## LETTRE AUX PORTEURS DES FCPE TESORUS EQUILIBRE ET TESORUS DYNAMIQUE

Paris, le 17 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCPE TESORUS EQUILIBRE (codes AMF 990000082669) et/ou du TESORUS DYNAMIQUE (codes AMF 990000082689), FCPE respectivement nourricier du compartiment Groupama Convictions et du compartiment Groupama Dynamisme de la SICAV GROUPAMA SELECTION. A ce titre nous vous rappelons que ces FCPE sont investis en totalité dans la catégorie d'actions FD de ces compartiments maîtres.

### Quels changements vont intervenir sur les FCPE TESORUS EQUILIBRE et TESORUS DYNAMIQUE ?

Nous vous informons que le Conseil d'administration de la SICAV GROUPAMA SELECTION a, en date du 11 mars 2024, pris la décision de mettre en place une commission de surperformance sur les catégories d'actions FD des compartiments dans lesquelles vos FCPE sont investis en tant que nourriciers. Pour rappel, cette commission est un frais conditionnel appliqué uniquement si l'OPC dépasse la performance de son indicateur de référence, et ne s'applique que sur l'excès de performance. Son objectif est d'aligner les intérêts des porteurs et du gérant en récompensant la surperformance. Les modalités de calculs sont décrites dans le prospectus complet des compartiments.

#### Commissions de surperformance :

Ces commissions seront calculées sur la base d'un taux de 10 % de la surperformance par rapport à la performance de l'indice de référence des compartiments maîtres (dividendes nets réinvestis) et ce, à compter du **2 janvier 2025**.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **2 janvier 2025**.



Si vous n'êtes pas d'accord avec l'opération de mise en place de commission de surperformance et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier pour vos avoirs disponibles ou de procéder à des arbitrages vers d'autres supports proposés dans vos accords.

**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif<sup>1</sup>



**Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

**Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à vos FCPE ?**

TESORUS EQUILIBRE

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRÈS	
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance Appliquées sur la part FD du compartiment maître</b>	Néant	10 % au-dessus de la performance de l'indice de référence composite du compartiment	

TESORUS DYNAMIQUE

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRÈS	
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance Appliquées sur la part FD du compartiment maître</b>	Néant	10 % au-dessus de la performance de l'indice de référence composite du compartiment	

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques



**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet des FCPE TESORUS DYNAMIQUE et TESORUS EQUILIBRE qui seront disponibles sur notre site Internet, [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com), à compter du 2 janvier 2025

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.